



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-279

Ottawa, le 7 août 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
NorthernTel, Limited Partnership	236	le 25 juillet 2007	le 9 août 2007
Saskatchewan Telecommunications	145	le 25 juillet 2007	le 9 août 2007
Saskatchewan Telecommunications	146	le 26 juillet 2007	le 26 septembre 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*